



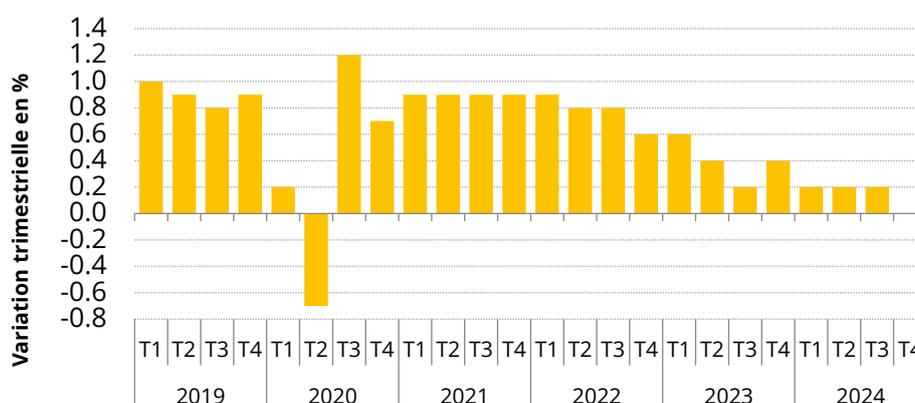
Emploi salarié : + 0.2% au troisième trimestre 2024 et + 1.0% sur 12 mois

Comme pour les trimestres précédents la progression trimestrielle de l'emploi salarié n'a été que de 0.2% par rapport au deuxième trimestre 2024. En variation annuelle, la progression atteint 1% (+0.9% au deuxième trimestre 2024, contre 1.8% au troisième trimestre 2023). Les activités spécialisées et de services de soutien (+0.7%) ainsi que l'administration et les autres services publics (+0.9%) montrent les plus fortes progressions trimestrielles par rapport au deuxième trimestre 2024. En revanche, les secteurs d'activités de l'industrie, de la construction et de l'information communication ont enregistré une baisse du nombre de salariés au troisième trimestre 2024.

Les activités spécialisées et de soutien (+2.0% sur un an), ainsi que l'administration et les autres services publics (+4.0% sur un an) sont les branches les plus dynamiques en comparaison annuelle. Pour les premières activités, le développement favorable provient des services de nettoyage courant des bâtiments. Quant à l'administration publique et aux autres services publics, ce sont les services de l'administration centrale qui ont enregistré la croissance la plus favorable. En variation annuelle, le secteur de la construction a connu une forte baisse de 5.2% du nombre de salariés. Ce sont les activités de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels qui ont subi la plus grande perte d'emplois.

Au troisième trimestre 2024, le nombre de salariés résidents a connu une plus forte progression que celui des frontaliers (+0.3% pour les résidents contre +0.1 pour les frontaliers par rapport au deuxième trimestre 2024). Le nombre de salariés frontaliers allemands a enregistré une baisse de 0.4% par rapport au troisième trimestre 2023. Si l'on considère les variations trimestrielles, le nombre de salariés frontaliers venant de la Belgique a également baissé légèrement (-0.1% par rapport au deuxième trimestre 2024).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)



Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

	2023	2023					2024				
		T3	T4	T1	T2	T3	T3	T4	T1	T2	T3
Nombre de personnes		Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	482 570	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	1.8	1.6	1.1	0.9	1.0
Pays de résidence et nationalité											
Résidents au Luxembourg	255 959	0.1	0.3	0.1	0.3	0.3	1.6	1.4	0.9	0.8	0.9
Luxembourgeois	124 930	0.3	0.6	0.4	0.4	0.3	1.6	1.9	1.7	1.6	1.6
Communautaires (UE27 + UK)	104 603	-0.4	-0.4	-0.5	-0.3	-0.2	-0.7	-1.0	-1.7	-1.7	-1.5
Non communautaires	26 426	1.3	1.9	1.8	1.5	1.7	11.4	9.2	7.5	6.8	7.0
Frontaliers	226 611	0.2	0.4	0.3	0.1	0.1	2.0	1.7	1.4	1.0	1.0
Belgique	51 491	0.0	0.2	0.1	-0.1	-0.1	0.8	0.6	0.4	0.2	0.0
Allemagne	52 409	0.2	0.0	0.0	-0.2	-0.1	1.2	0.8	0.6	0.0	-0.4
France	122 711	0.4	0.7	0.4	0.4	0.5	2.9	2.7	2.2	1.8	1.9
Sexe											
Hommes	282 308	0.0	0.2	0.0	0.0	0.1	1.3	1.0	0.5	0.2	0.3
Femmes	200 262	0.3	0.6	0.5	0.4	0.4	2.4	2.3	2.0	1.9	1.9
Branche d'activité (NACE Rév.2)											
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	38 555	-0.5	-0.2	-0.4	-0.1	-0.3	-0.3	-0.8	-1.4	-1.2	-1.0
Construction	51 032	-1.0	-1.5	-1.8	-1.2	-0.8	-1.4	-3.2	-4.7	-5.5	-5.2
Commerce, transport, hébergement et restauration	106 709	0.5	0.5	0.3	0.3	0.1	2.8	2.4	1.8	1.7	1.1
Information et communication	21 224	-0.1	0.1	0.3	0.2	-0.9	0.5	-0.1	0.3	0.4	-0.4
Activités financières et d'assurance	54 743	0.3	0.4	0.4	0.2	0.1	3.0	2.4	1.9	1.3	1.1
Activités spécialisées et services de soutien	82 616	-0.2	0.9	0.1	0.3	0.7	1.5	2.0	1.5	1.1	2.0
Administration et autres services publics	104 643	0.9	1.2	0.8	1.1	0.9	3.2	3.7	3.8	3.9	4.0
Autres activités	23 048	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	0.8	0.7	0.9	0.5	0.6

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières

** données brutes

Note méthodologique :

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi, une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique [« Marché du travail »](#) sur le Portail des statistiques.

La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par Marco Schockmel.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

